

Parc national de Port Cros

Orientation 2.1 Préserver et remettre en état les continuités écologiques

Les continuités écologiques (réservoirs de biodiversité* et corridors écologiques) étant essentielles au maintien des écosystèmes du parc national, les mesures ci-dessous reprennent les principales orientations stratégiques nationales ainsi que les axes de la stratégie globale pour la biodiversité en PACA et du schéma régional de cohérence écologique (SRCE).

Les politiques d'aménagement du territoire et les stratégies foncières des communes adhérentes devront intégrer des trames vertes et bleues cohérentes, pour assurer la préservation des réservoirs de biodiversité et la continuité spatiale des corridors écologiques. L'élaboration des trames vertes et bleues devra prendre en compte plus particulièrement les solidarités écologiques entre les coeurs et l'aire optimale d'adhésion (cf. carte des solidarités écologiques p. 52).

Une attention particulière sera portée aux techniques de génie écologique qui permettent et restaurent les continuités écologiques liées aux infrastructures et celles de l'interface terre-mer.

4 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes adhérentes	Principaux autres partenaires
2.1.1 Co-construire les trames vertes et bleues à l'échelle des documents d'urbanisme pour la préservation et la remise en état des continuités écologiques.	<ul style="list-style-type: none">• Appui technique et scientifique	<ul style="list-style-type: none">• Maîtrise d'ouvrage (PLU)	<ul style="list-style-type: none">• Syndicats de SCoT, AU[dat]• Intercommunalités• Intercommunalités voisines de l'AOA• DREAL, CR PACA, DDTM• CG83, CELRL, Propriétaires privés• CRPF, ONF, CAV• Parc national des Calanques• Associations naturalistes

Parc national de Port Cros

<p>2.1.2 Maintenir le foncier naturel, agricole et forestier et développer des usages compatibles avec les continuités écologiques.</p> <p>Des mesures plus précises sont développées dans les orientations 2.3, 2.4 et 2.5.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage (PLU) 	<ul style="list-style-type: none"> • Syndicats de SCoT, AU[dat] • Intercommunalités • DREAL, CR PACA, DDTM • CG83, CELRL, Propriétaires privés • CRPF, ONF, CAV •Associations naturalistes
<p>2.1.3 Concevoir, construire et gérer des infrastructures et des aménagements intégrant les continuités écologiques et réduire les effets de « coupure » des infrastructures linéaires existantes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> • Infrastructures routières communales • Syndicats de SCoT (planification) • Intercommunalités (voiries communautaires) • CG83 (infrastructures routières départementales) • État (infrastructures routières nationales) • RFF •Associations naturalistes
<p>2.1.4 Restaurer et protéger les corridors écologiques de l'interface terre-mer pour conserver les réservoirs de</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Appui technique et scientifique 	<ul style="list-style-type: none"> • Maîtrise d'ouvrage 	<ul style="list-style-type: none"> • DDTM • Intercommunalités

Parc national de Port Cros

biodiversité littoraux et marins.

Des mesures plus précises sont développées dans les orientations 2.6 et 2.7.

- CELRL
- CG83 (ENS littoraux)
- Associations naturalistes

Référence ID de l'article : #5040

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-14 15:49